

N°1462

du 03 Août
2021



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

REFLEXION SUR LES FINANCES PUBLIQUES ^(P.4)

Un partenariat CESAG-CADERT pour
impulser les réformes du budget-programme

FONDS PISCCA 2021 AU TOGO ^(P.7)

La liste des 6 projets lauréats

ENFANT EN CONFLIT AVEC LA LOI ^(P.7)

La BNCE œuvre pour une justice juvénile
réparatrice

P. 3

5^{ÈME} RAPPORT PERIODIQUE DU TOGO

Le verdict



Christian Trimua, Ministre des Droits de l'Homme

Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a adopté, le 23 juillet 2021, ses observations finales sur le rapport du Togo, seul pays examiné durant la 132^{ème} session les 29 juin, 30 juin et 1 juillet 2021. Il a accueilli avec satisfaction l'adoption par le Togo de certaines mesures législatives, politiques et institutionnelles ; se félicite de son adhésion, le 14 septembre 2016, au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte, visant à abolir la peine de mort ; et note également avec satisfaction qu'il a ratifié les instruments internationaux, ou y a adhéré, sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Le Comité évoque, à côté, des sujets de préoccupation et recommandations...

P.7

DECLARATION DE LONDRES SUR L'EDUCATION

Le Togo a de l'avance

Nécrologie

Jacob Desvarieux, cofondateur du groupe Kassav' est décédé

Une idole d'une certaine génération africaine vient de quitter la scène. Maître du Zouk et du groupe Kassav' pendant plus de quatre décennies, Jacobs Desvarieux est décédé samedi dernier à l'âge de 65 ans, de covid-19. Il était l'étendard de la musique antillaise. À son palmarès au sein du collectif, entre autres, le premier Disque d'or pour la Guadeloupe en 1986, une Victoire de la musique en 1988, dix Zéniths à Paris remplis pour les dix ans d'activité (1989), deux Bercy pour ses vingt ans, le Stade de France pour ses 30 ans, La Défense Arena (plus grande salle d'Europe avec 40 000 spectateurs) pour la décennie suivante en 2019.

Souvent cité comme le groupe français qui a le plus tourné à l'étranger, affichant plus de 70 pays à son compte, Kassav' peut se prévaloir d'avoir attiré des foules considérables, en particulier en Afrique (Angola, Burkina Faso, Madagascar, Mozambique, Congo, Cameroun, Bénin...) où sa résonance ne s'est jamais dé-



mentie depuis le premier concert en Côte-d'Ivoire en 1985.

Reçus parfois par les plus hautes autorités locales en Afrique, élevés au grade d'officier de l'Ordre du mérite au Sénégal, Jacob Desvarieux et ses colistiers ont suscité la naissance de l'afro-zouk, un genre devenu très populaire sur le continent et ses îles voisines.

Né à Paris en novembre 1955, Jacob Desvarieux passe ses dix premières années aux Antilles, entre Guadeloupe et Martinique, avant qu'un cyclone ne pousse sa mère qui l'élève seule à avoir recours aux services du Bumidom (Bureau des migrations d'outre-mer) pour venir en métropole comme employée de maison en banlieue parisienne. Le jeune garçon reçoit en cadeau à cette époque sa première guitare, offerte à la place du vélo qu'il avait demandé, jugé trop dangereux !

C'est en Afrique, plus précisément à Dakar, qu'il commença à jouer de la guitare.

Numérique

Le piratage de livre, est-ce du vol ?

Vous pensiez que le téléchargement illégal se cantonnait à vos films et à vos séries préférés ? Que nenni ! Le piratage concerne tout autant les livres. Twitter ou encore BookTube ont été désignés comme les agoras idéales de débats concernant le téléchargement illégal de livres. L'enquête américaine d'Immersive Media & Books 2020 concernent les habitudes de lecture de ces contrefacteurs.

Les multiples débats menés autour de la question de la légitimité du téléchargement ont divisé les internautes en 3 camps distincts. Le premier regroupe ceux qui estiment que le piratage d'un livre n'est qu'un pur vol, qui affectent auteurs et éditeurs?; pour le second, le piratage est moralement inacceptable dans la mesure où le lecteur peut s'acheter le livre ou l'emprunter.

Enfin la dernière catégorie concerne un groupe, beaucoup moins nombreux, qui estime que l'information devrait être toujours gratuite et que les

auteurs n'auraient pas besoin d'argent - comment ça être auteur est un métier impliquant une rémunération?

Au printemps 2020, l'enquête menée par Immersive Media & Books 2020, financée en partie par l'American Library Association, a réuni plus de 47000 Américains autour de cette thématique du piratage de livres.

D'après elle, "les pirates achètent avidement des livres". Une affirmation contradictoire en apparence, mais qui s'explique aisément : sur l'ensemble de la population interrogée, ce sont ceux qui achètent le plus de livres. Cela signifie, donc, qu'ils ne se contentent pas seulement au téléchargement, mais ont de réelles habitudes de consommation.

Sur les personnes interrogées, 14,4 % ont confirmé avoir déjà téléchargé des livres. Plus généralement, ce sont surtout des jeunes hommes de différentes origines ethniques.

Et si les pirates étaient moins nuisibles ?

Selon l'enquête générale par rapport à la population interrogée, pendant la pandémie, les pirates de livres auraient davantage acheté de livres électroniques (38,7 %), de livres audio (27,1 %) et de livres imprimés (33,7 %). En somme, 41,5 % d'entre eux achètent des livres sous plusieurs formats. De plus, l'enquête a démontré que ces personnes sont des usagers de bibliothèque : 77,2 % d'entre eux possèdent une carte de bibliothèque, et dans l'ensemble empruntent davantage que la population moyenne interrogée. Les chiffres recensés démontrent que le piratage de livres est la réponse finale lorsque l'usager ne trouve pas le livre souhaité, disponible à la bibliothèque. Si non d'ordinaire, 58,4 % des pirates ont déjà acheté un livre, découvert à la bibliothèque, à la librairie.

Une première enquête, dirigée par l'Union européenne en 2013, avait déjà révélé que le piratage, aussi étonnant que cela puisse paraître, pouvait

en réalité booster les ventes. D'après l'ensemble des études menées, le piratage de livres n'est pas en mesure de condamner l'industrie de l'édition.

Enfin, l'étude ayant été menée aux États-Unis, l'idée que le piratage de livres puisse être justifié par un manque d'accès aux ressources ne peut pas être, ici, prise en compte. En réalité, les pirates de livres consomment à la bibliothèque, en librairie, sous plusieurs formats et achètent davantage de livres que le lecteur moyen. Au final, il semblerait donc qu'ils achètent des livres dans la mesure où ils jugent que leur valeur en vaille la peine.

Pour soutenir les éditeurs, l'enquête a suggéré une solution assez radicale - qui frôle avec le légal : collecter les données des pirates en proposant des téléchargements gratuits de livres, qui seraient équipés d'un logiciel de suivi.

Idéal, pour renforcer une société de la surveillance, non?

Source : Actualité

Télévision

Sur Arte, l'aventure des manuscrits, histoire de grands classiques de la littérature

Pour la rentrée, la chaîne franco-allemande Arte propose de revenir aux origines d'œuvres majeures de la littérature avec la collection "L'aventure des manuscrits". En quatre épisodes, cette collection retrace la naissance ainsi que le parcours d'œuvres de portée internationale ou de récits majeurs du patrimoine européen, dont le manuscrit original est parvenu jusqu'à nous. A découvrir tous les dimanches, du 29 août au 19 septembre.

Objet très convoité, il est parfois offert, sinon volé ou caché, ou souvent vendu, perdu puis retrouvé... Dans un monde chaque jour plus dématérialisé, ces écrits uniques font figure de merveilles.

Le 29 août à 11h45, il sera ques-



tion d'Alice au Pays des Merveilles, de Lewis Carroll, réalisé par Anne-Sophie Martin & Olivier Lemaire. L'histoire : par une chaude après-midi de l'été 1862, Charles Lutwidge Dodgson alias Lewis Carroll, professeur de mathématiques à Oxford, promène sur la Tamise les trois filles

du doyen du collège, Edith, Lorine et Alice Liddel. Pour les distraire, il invente au fil de l'eau un conte dans lequel il est question d'un gros lapin blanc qui passe tout près d'une petite fille prénommée... Alice.

Le dimanche 5 septembre à 10h45, la chaîne proposera Les

Misérables, de Victor Hugo, emblématique œuvre de l'un des plus grands écrivains et poètes français. Réalisé par Anne-Sophie Martin - Avant de se poser à la BNF, le manuscrit des Misérables de Victor Hugo a épousé le parcours mouvementé de la vie de son auteur. Dix-sept années se sont écoulées entre le début et la fin de l'écriture de ce chef-d'œuvre qui voit le jour dans des circonstances scabreuses.

Puis le dimanche 12 septembre à 11h, ce sera la musique et la composition Don Giovanni, de Wolfgang Amadeus Mozart. Et enfin, le Dimanche 19 septembre à 11h20, les spectateurs pourront savourer Le Procès, de Franz Kafka.

AZIMUTS INFOS

Des chercheurs ont créé une fibre artificielle plus solide que la toile d'araignée

La nature a souvent de bonnes idées. Les scientifiques le savent. Et c'est pourquoi ils essaient de l'imiter. Comme ces chercheurs qui sont parvenus à produire une fibre plus performante que la soie d'araignée. À produire ou plutôt, à faire produire...

La soie d'araignée est réputée être à la fois souple et extrêmement solide et résistante. On comprend pourquoi les scientifiques cherchent à l'imiter. Et aujourd'hui, des ingénieurs de l'université de Washington, à Saint-Louis (États-Unis), annoncent qu'ils sont parvenus à faire produire à des bactéries modifiées, des protéines de soie hybrides. Résultat : des fibres même plus solides et plus résistantes que certaines soies d'araignées naturelles.

En 2018 déjà, la même équipe avait obtenu que des bactéries produisent une soie aux performances équivalentes à celles de la soie d'araignée naturelle. Pour faire encore mieux, les chercheurs ont cette fois-ci modifié la séquence d'acides aminés des protéines de soie. L'objectif : introduire des séquences amyloïdes. Car elles ont tendance à former les nanocristaux qui contribuent à la résistance naturelle de la soie d'araignée.

Améliorer le travail de la nature

Le résultat est presque au-delà des espérances. En effet, grâce à des séquences d'acides aminés moins répétitives, les protéines deviennent plus faciles à produire par des bactéries modifiées. Et les mesures montrent que les fibres obtenues présentent une meilleure résistance que l'acier et une meilleure ténacité que la fibre d'aramide que l'on connaît plus sous le nom de Kevlar. Des propriétés qui dépassent même celles de certaines soies d'araignée naturelles.

"C'est la preuve que nous pouvons nous appuyer sur la biologie pour produire des matériaux qui surpassent les meilleures inventions de la nature?", commente Fuzhong Zhang, chercheur, dans un communiqué de l'université de Washington. Et comme son équipe n'a exploré que trois des milliers de séquences amyloïdes susceptibles d'améliorer les propriétés de la soie d'araignée naturelle, nous pourrions bientôt à nouveau entendre parler d'elle d'ici peu...

Flex fuel : qu'est-ce que c'est ?

Un véhicule "Flex Fuel" (ou VCM pour Véhicule à Carburant Modulable) est un véhicule polycarburant, c'est-à-dire un véhicule à carburant alternatif doté d'un moteur à combustion interne conçu pour fonctionner avec deux ou trois types de carburant, lesquels pouvant être indifféremment stockés dans le même réservoir commun. Ils sont à distinguer des véhicules hybrides où les sources d'énergie sont contenues dans des réservoirs différents.

Comment fonctionne le Flex fuel?

Les moteurs flex fuel modernes sont capables de brûler n'importe quelle proportion du mélange obtenu dans la chambre de combustion car l'injection de carburant et l'allumage sont ajustés automatiquement en fonction du mélange réel détecté par un capteur de composition du carburant. Les véhicules polycarburants se distinguent des véhicules bicarburants où deux carburants sont stockés dans des réservoirs distincts et où le moteur fonctionne avec un seul carburant à la fois, par exemple le gaz naturel comprimé (GNC), le gaz de pétrole liquéfié (GPL) ou l'hydrogène.

Les véhicules polycarburants sont conçus pour fonctionner à l'essence ou avec des mélanges essence-éthanol allant jusqu'à 85 % d'éthanol. À l'exception de quelques modifications apportées au moteur et au système de combustion, ils sont identiques aux véhicules fonctionnant uniquement à l'essence.

Les véhicules Flex fuel sont-ils plus performants?

Les véhicules Flex fuel ne subissent aucune perte de performance lorsqu'ils fonctionnent à l'E85, et certains génèrent même plus de rotation et de puissance que l'essence. Toutefois, comme l'éthanol contient moins d'énergie par volume que l'essence, les véhicules à moteur à essence ont un rendement énergétique inférieur lorsqu'ils fonctionnent à l'E85.

Comment repérer un véhicule Flex fuel?

La plupart des fabricants ont commencé à installer des bouchons de carburant jaunes aux véhicules polycarburants. Certains réservoirs sans bouchon ont un anneau jaune autour de l'entrée du réservoir. Dans d'autres cas, certains véhicules Flex fuel ont des étiquettes sur la trappe à carburant indiquant le type de carburant utilisé. Enfin, le manuel du fabricant de votre véhicule contient des informations spécifiques sur le type de carburant utilisé auquel il faut se référer.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Révisé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

NATIONALE

5^{ÈME} RAPPORT PERIODIQUE DU TOGO

Le verdict

Laté Pater

Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a adopté, le 23 juillet 2021, ses observations finales sur le rapport du Togo, seul pays examiné durant la 132^{ème} session les 29 juin, 30 juin et 1 juillet 2021. Il a accueilli avec satisfaction l'adoption par le Togo de certaines mesures législatives, politiques et institutionnelles ; se félicite de son adhésion, le 14 septembre 2016, au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte, visant à abolir la peine de mort ; et note également avec satisfaction qu'il a ratifié les instruments internationaux, ou y a adhéré, sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Le Comité évoque, à côté, des sujets de préoccupation et recommandations. **Applicabilité du Pacte dans l'ordre juridique interne** : le Togo devrait examiner et réviser, si nécessaire, les dispositions juridiques internes afin de les mettre davantage en conformité avec les droits garantis par le Pacte et de faire en sorte que le droit national soit interprété et appliqué conformément à ses obligations au titre du Pacte. Il devrait également mettre pleinement en œuvre les dispositions du Pacte dans son droit interne et redoubler d'efforts pour dispenser effectivement des cours de formation spécialisés sur le Pacte aux fonctionnaires, aux procureurs, aux juges et aux membres de l'Assemblée nationale, et organiser des actions de sensibilisation à l'intention du grand public.

Droit coutumier et application du Pacte au niveau national : le Togo, conformément à l'observation générale du Comité sur la nature de l'obligation juridique générale imposée aux États parties au Pacte, devrait garantir à toutes les personnes se trouvant sur son territoire les droits consacrés par le Pacte et devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour harmoniser les normes traditionnelles et coutumières avec les dispositions du Pacte et, en cas de conflit, d'assurer la prévalence effective du Pacte sur le droit coutumier.

Commission nationale des droits de l'Homme : le Comité recommande à nouveau au Togo de renforcer le statut de la Commission nationale des droits de l'Homme afin d'en assurer la pleine conformité avec les Principes de Paris. En particulier, il devrait renforcer l'indépendance de la Commission, notamment en supprimant tout contrôle de ses activités par des entités gouvernementales ; encourager la publication des rapports de la Commission et en faciliter l'accès par toutes les parties prenantes ; garantir le plein accès de la Commission au système judiciaire pour soumettre des plaintes relatives à des violations des droits de l'Homme ; ouvrir une enquête pénale à la charge du parquet sur les allégations de torture subie par les sept victimes concernées, ainsi que par d'autres victimes mentionnées dans le rapport de la Commission ; enquêter sur les allégations de menaces contre l'ancien président de la Commission.

Lutte contre la corruption : l'Etat devrait renforcer la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées et adopter une stratégie nationale de lutte con-

tre la corruption ; donner aux membres du parquet et aux forces de l'ordre des moyens accrus pour lutter contre la corruption, en mettant notamment à leur disposition des programmes de formation continue et en leur allouant des ressources suffisantes ; veiller à ce que tous les actes de corruption fassent l'objet d'enquêtes indépendantes et impartiales et à ce que les responsables, y compris les fonctionnaires au plus haut niveau de l'Etat partie et autres personnalités, soient traduits en justice et, s'ils sont reconnus coupables, sanctionnés comme il convient ; continuer de mener des actions de formation et des campagnes visant à sensibiliser les responsables politiques, les agents de l'Etat, les entreprises et la population en général aux coûts économiques et sociaux de la corruption.

Lutte contre l'impunité et les violations passées des droits de l'Homme : le Togo devrait, à titre prioritaire, mettre en place un processus d'établissement des responsabilités pénales pour les violations graves des droits de l'homme, en veillant à ce qu'il soit conforme aux normes internationales, notamment en ce qui concerne l'indépendance et l'expertise des magistrats et l'accès des victimes à la justice. Il devrait, en particulier, veiller à ce que tous les auteurs présumés de violations graves des droits de l'Homme soient poursuivis de manière impartiale et, s'ils sont reconnus coupables, condamnés à des peines proportionnées à la gravité de leurs actes, et relever de ses fonctions officielles toute personne dont il est prouvé qu'elle a été impliquée dans des violations graves des droits de l'Homme ; mettre en œuvre les recommandations de la Commission vérité, justice et réconciliation ; poursuivre ses efforts en matière de réparation, notamment par le biais du Haut-commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale.

Non-discrimination et droits des personnes appartenant à des minorités ethniques ou sexuelles : le Togo devrait promptement diligenter des enquêtes et des poursuites judiciaires contre les dirigeants politiques et les journalistes dont les appels à la haine ethnique au cours du processus électoral de 2005 ont déclenché des violations graves des droits de l'Homme ; poursuivre de manière impartiale et, si elle est reconnue coupable, condamner à des peines proportionnées à la gravité de ses actes toute personne tenant des discours ayant pour effet d'inciter à de tels actes en violation de l'article 20 du Pacte ; réviser sa législation nationale afin de la rendre pleinement conforme au Pacte en incluant une définition de la discrimination, directe et indirecte, y compris dans la sphère privée, couvrant tous les motifs prévus dans le Pacte, et englobant l'orientation sexuelle et l'identité de genre ; amender le Code pénal afin de décriminaliser les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe ; prendre toutes les mesures nécessaires, y compris des mesures de sensibilisation des magistrats du siège et du parquet, aussi bien que des membres des forces de l'ordre et de sécurité, pour garantir la protection des personnes ciblées pour leur orientation sexuelle ou leur identité de genre et des organisations de défense de ces personnes contre toutes les formes de harcèlement, de discrimination et de



Christian Trimua, Ministre des Droits de l'Homme

violence à leur égard.

Égalité femmes-hommes et discrimination à l'égard des femmes : l'Etat partie devrait d'urgence réviser les lois nationales, y compris les lois coutumières, portant sur la condition des femmes, et abroger ou modifier toutes les dispositions discriminatoires à leur égard qui sont incompatibles avec le Pacte, notamment celles relatives au mariage, y compris à la polygamie, à l'héritage et à la propriété ; intensifier son action contre les pratiques coutumières discriminatoires, y compris le mariage forcé, en veillant entre autres à la juste administration des successions et à intensifier les mesures de sensibilisation dans les zones rurales sur les effets néfastes de ces pratiques ; renforcer les activités d'éducation et de sensibilisation du grand public afin d'éliminer les stéréotypes sexistes, de lutter contre la subordination des femmes et de promouvoir le respect des rôles et des responsabilités partagées des femmes et des hommes dans la famille et dans la société.

Violences à l'égard des femmes : le Togo devrait redoubler d'efforts pour prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, notamment réviser le Code pénal afin de définir et de criminaliser spécifiquement les violences domestiques et d'harmoniser la sanction prévue pour le viol conjugal et celle prévue pour le viol en général ; considérer l'adoption d'une loi intégrale, en consultation avec la société civile, pour prévenir, combattre et sanctionner toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris les violences domestiques, dans la sphère publique comme dans la sphère privée ; intensifier ses efforts pour sensibiliser les magistrats du siège et du parquet, les membres des forces de l'ordre et le public dans son ensemble aux conséquences néfastes des violences domestiques et prendre toutes les mesures nécessaires, y compris des mesures de protection, pour permettre aux victimes de viols d'accéder à la justice, notamment pendant la pandémie de COVID-19 ; poursuivre ses efforts de sensibilisation et développer de nouvelles stratégies d'intervention, notamment pendant la pandémie de COVID-19, pour éradiquer les mutilations génitales féminines.

Interruptions volontaires de grossesse et santé sexuelle des femmes : il devrait redoubler d'efforts pour réduire la mortalité maternelle due aux avortements clandestins en adaptant sa réglementation relative à la grossesse et à l'avortement de telle sorte que les femmes aient un accès

effectif à un avortement légal et sécurisé ; réviser la législation pénale pour s'assurer que les femmes et les filles qui ont recours à l'avortement et les médecins et autre personnel de santé qui leur prêtent assistance ne fassent pas l'objet de sanctions pénales ; garantir le plein accès aux services de santé sexuelle et reproductive et à une éducation sexuelle complète pour les hommes, les femmes, les filles et les garçons dans l'ensemble du pays, y compris dans les zones rurales et isolées.

Torture et traitements cruels, inhumains ou dégradants : le Togo devrait réviser la définition de la torture prévue dans le Code pénal pour la rendre pleinement conforme à l'article 7 du Pacte ; donner des instructions claires aux responsables des forces de sécurité sur la prohibition absolue de la torture, sa pénalisation et le fait que les auteurs de tels actes seront poursuivis et donner des instructions claires au parquet pour enquêter et poursuivre tout acte de torture ou de mauvais traitements ; prendre les mesures nécessaires en vue de lever dès que possible les restrictions imposées aux organisations de la société civile en matière de visite de lieux de détention.

Vindictes populaires : il devrait mener des enquêtes et poursuivre tous les auteurs présumés de vindictes populaires ou de lynchage et, s'ils sont reconnus coupables, les condamner à des sanctions appropriées ; prendre des mesures concrètes pour restaurer la confiance de ses citoyens envers ses institutions judiciaires ; poursuivre les mesures prises pour éliminer les vindictes populaires et mener des campagnes de sensibilisation sur l'illégalité de la justice expéditive et populaire et sur la responsabilité pénale des auteurs.

Interdiction de l'esclavage et de la servitude : il devrait garantir la stricte application des dispositions du Code pénal réprimant les différentes formes de traite des personnes et de travail forcé, ainsi que celles de l'arrêté n° 1556/MPFTRAPS du 22 mai 2020 délimitant les travaux dangereux interdits aux enfants du Togo ; renforcer les capacités des inspecteurs du travail pour leur permettre de mener leurs activités de manière effective et systématique dans tous les secteurs où le travail des enfants est prévalent ; adopter au plus vite le projet de décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de lutte contre la traite des personnes, et renouveler le plan d'action national de lutte contre la traite des personnes ; prendre les mesures nécessaires pour accorder des permis de

séjour à toutes les victimes de la traite et assurer leur protection.

Détention et durée de la garde à vue : il devrait accélérer la révision du Code de procédure pénale conformément au Pacte et à l'Observation générale sur l'article 9 (Liberté et sécurité de la personne), de façon à permettre à tout individu arrêté ou en détention d'introduire un recours devant un tribunal afin que celui-ci statue sans délai sur la légalité de sa détention et ordonne sa libération si la détention est illégale ; garantir en pratique le respect des délais légaux de garde à vue, mettre fin à toute détention arbitraire ou excessive et indemniser toute personne détenue en violation de la loi ; veiller à ce que tous les cas de détention arbitraire ou excessive donnent lieu à une enquête, à des sanctions disciplinaires et/ou à des poursuites judiciaires contre leurs auteurs ; s'assurer que les détenus bénéficient de toutes les garanties légales, conformément aux articles 9, 10 et 14 du Pacte ; s'assurer que les tribunaux nationaux peuvent avoir recours à des mesures alternatives à la détention suite à l'adoption d'un nouveau code de procédure pénale.

Conditions carcérales et décès en détention : redoubler d'efforts pour améliorer les conditions de vie et le traitement des détenus et garantir la séparation des détenus selon le régime de détention, conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) ; prendre des mesures urgentes pour que tous les décès en détention fassent l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales ; poursuivre ses efforts visant à remédier au problème de la surpopulation carcérale, notamment en mettant en place une politique effective de recours aux mesures et aux peines de substitution à la privation de liberté.

Aide juridictionnelle : L'Etat partie devrait promptement procéder à la modification de la loi n° 2013-010 et la publication de ses décrets et arrêtés d'application afin de garantir concrètement à tout justiciable dépourvu de moyens suffisants l'accès à une aide juridictionnelle. Il devrait également intensifier ses efforts pour veiller à ce que la population ait connaissance de l'assistance juridique d'office et puisse effectivement l'utiliser.

Administration de la justice : prendre promptement des mesures, y compris des mesures législatives, pour protéger la pleine autonomie, l'indépendance, l'impartialité et la sécurité des juges, des magistrats et des procureurs. L'Etat devrait aussi veiller à ce qu'ils soient préservés de tout type de pression ou d'ingérence indue d'autres organes, notamment du pouvoir exécutif ou législatif.

Traitement des réfugiés et des demandeurs d'asile : fournir davantage d'informations sur la mise en œuvre et l'impact de loi n° 2016-021 et sur le fonctionnement des deux commissions qu'elle a créées, en précisant quelles sont les procédures et les modalités en place permettant aux demandeurs d'asile de déposer un recours devant un tribunal de justice et si ce recours a un effet suspensif.

Liberté de religion et d'association : garantir la liberté de religion et d'association et s'abstenir de toute action susceptible de limiter l'exercice de ces libertés au-delà des seules restrictions permises par les articles 18 et 22

du Pacte. L'Etat devrait accélérer l'adoption du nouveau projet de loi sur la liberté de conscience et de religion ainsi que le projet relatif à la liberté d'association, avec la participation active de la société civile, en pleine conformité avec le Pacte.

Liberté d'expression : s'abstenir d'intimider, de harceler, d'arrêter, de détenir et de poursuivre pour des infractions définies en des termes vagues des journalistes et des défenseurs des droits de l'Homme exerçant leur droit à la liberté d'expression ; veiller à ce que toutes les violations commises à l'encontre de journalistes et défenseurs des droits de l'Homme fassent l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales dans les plus brefs délais, à ce que les responsables soient jugés et condamnés à des peines à la mesure de la gravité de leurs actes, et à ce que les victimes obtiennent réparation ; prendre toutes les mesures nécessaires, y compris des mesures législatives, pour garantir la pleine indépendance de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication.

Liberté de réunion pacifique et usage excessif de la force par des agents de l'Etat : réviser la loi du 7 août 2019 modifiant la loi n° 2011-010 du 16 mai 2011 afin de s'assurer qu'il soit conforme à l'article 21 du Pacte ; veiller à ce que des enquêtes impartiales et approfondies soient menées sans délai par le parquet sur toutes les allégations d'usage excessif de la force ou d'exécution extrajudiciaire par des agents de l'Etat lors des manifestations, et faire en sorte que les responsables soient poursuivis et, s'ils sont reconnus coupables, qu'ils soient sanctionnés et que les victimes obtiennent réparation ; s'assurer que les dispositions législatives et réglementaires régissant le recours à la force sont conformes aux normes internationales, et veiller à ce que les forces de sécurité appliquent des mesures non violentes avant tout usage de la force, lors du contrôle de manifestations ; prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que les forces armées militaires ne participent pas aux opérations de maintien de l'ordre.

Diffusion et suivi : le Togo devrait diffuser largement le texte du Pacte, de son cinquième rapport périodique et des présentes observations finales auprès des autorités judiciaires, législatives et administratives, de la société civile et des organisations non gouvernementales présentes dans le pays, ainsi qu'auprès du grand public afin de les sensibiliser aux droits consacrés par le Pacte. Il est invité à faire parvenir, le 23 juillet 2023 au plus tard, des renseignements sur la suite qu'il aura donnée aux recommandations formulées sur la lutte contre la corruption, torture et traitements cruels, inhumains ou dégradants, et liberté d'expression. Le Togo recevra du Comité en 2027 la liste de points à traiter avant soumission du rapport et aura un an pour soumettre ses réponses à la liste de points, qui constitueront son sixième rapport périodique. Le Comité lui demande également de consulter largement la société civile et les organisations non gouvernementales œuvrant dans le pays lors de la préparation de son rapport. Le prochain dialogue constructif avec le Togo se tiendra en 2029, à Genève.

Secteur de l'éducation au Togo / Avec l'appui technique de l'UNESCO

Le projet CapED, la lisibilité dans la gestion des jeunes en apprentissage

Laté Pater

LOME, le 28 juillet 2021 – Face à l'absence de données statistiques sur les jeunes en apprentissage au Togo, et au regard des exigences du cadre de suivi de la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation (PSE) du Togo et de l'ODD4 (cibles 4.3 et 4.4), le projet CapED – **Développement de capacités pour l'éducation** – au Togo accompagne le système éducatif togolais dans la mise en place d'un système d'information et de gestion des jeunes en apprentissage. La méthodologie retenue à cet effet, inspirée du manuel SIM-ENF de l'UNESCO, se déroule en plusieurs étapes dont les plus importantes sont la réalisation et la validation d'une étude diagnostique accompagnée d'une proposition de dispositif de mise en place d'un système projeté, la définition par les acteurs nationaux des indicateurs statistiques de l'apprentissage, l'élaboration des instruments de collecte de données et leur expérimentation en vue d'une capitalisation et l'établissement d'un plan de généralisation du système, indique l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En vue d'une meilleure appropriation et de la pérennisation des acquis de l'accompagnement, la méthodologie retenue s'appuie fortement sur les acteurs nationaux organisés en équipes techniques au niveau national mais aussi au niveau des structures déconcentrées du système éducatif togolais, notamment au niveau régional.

Le projet CapED est mise en œuvre dans vingt-cinq (25) pays en Afrique, dont le Togo, pour renforcer le système éducatif de façon gé-



nérale. Ce projet appuie le sous-secteur de l'enseignement technique, de la formation et l'insertion professionnelle (ETFIP) à travers la réforme, l'amélioration de la qualité et la pertinence du système pour répondre aux besoins de développement du Togo surtout le Plan national de développement (PND) et le Plan sectoriel de l'éducation (PSE 2014-2025).

L'accompagnement de l'UNESCO initié depuis 2018 a permis la réalisation de plusieurs activités dont les plus importantes sont : (i) l'élaboration et la validation d'une note conceptuelle de mise en place d'un système d'information et de gestion des jeunes en apprentissage au Togo comportant, hormis un dispositif de collecte et un circuit de l'information sur les jeunes en apprentissage, les besoins en renforcement de capacités nationales nécessaires à cet effet ; (ii) le développement et la validation des indicateurs de l'apprentissage/insertion de jeunes ; (iii) le développement des questionnaires pour la collecte des données. Et (iv) l'expérimentation du dispositif et des outils de collecte dans deux régions d'éducation au

Togo, sur deux métiers que sont la couture et la mécanique automobile.

Les résultats issus de la mise en œuvre de ces activités, affirme l'UNESCO, sont relatifs à la disponibilité de documents et outils de développement du système d'information et de gestion des jeunes en apprentissage du Togo, notamment sa note conceptuelle, un tableau des indicateurs retenus et un questionnaire de collecte de données. L'expérimentation du dispositif et des outils de collecte a permis également la production d'un rapport d'analyse des données sous un format adopté par les acteurs nationaux et d'un rapport de capitalisation débouchant sur un plan de généralisation et de mise à l'échelle du système au niveau national.

Sur l'ensemble du processus, les acteurs nationaux, essentiellement membres des équipes techniques, ont bénéficié d'un renforcement de capacités sur plusieurs aspects dont le plus important reste l'utilisation d'une application mobile (**Kobotoolbox**) pour la collecte de données statistiques, comme alternative dans un contexte marqué par la pandémie de COVID-19.

Pour les pays en développement / Contre la pandémie

Le COVAX et la Banque mondiale accélèrent l'accès aux vaccins

* A ce jour, le Togo n'a reçu en tout que 716 620 doses : 200 000 Sinovac ; 416 000 AstraZeneca ; et 100 620 Pfizer.

* Le nouveau mécanisme s'appuie sur le dispositif de partage des coûts de la Garantie de marché (AMC) COVAX de Gavi.

Jean AFOLABI

WASHINGTON, 26 juillet 2021 – Le COVAX et la Banque mondiale vont accélérer l'accès des pays en développement aux vaccins contre la COVID-19 grâce à un nouveau mécanisme de financement qui s'appuie sur le dispositif de partage des coûts mis au point dans le cadre du système de garantie de marché (AMC) coordonné par Gavi. Cela permettra aux pays participant à l'AMC d'acheter des doses supplémentaires en plus de celles entièrement subventionnées par les donateurs qu'ils reçoivent déjà grâce au mécanisme COVAX. **Sur la base de l'ancien mécanisme, le Togo n'a reçu à ce jour que 716 620 doses de vaccins anti-Covid**, à savoir : 200 000 Sinovac ; 416 000 AstraZeneca ; et 100 620 Pfizer. Malgré la volonté de l'autorité publique d'aller plus vite à l'immunité collective, à 60% des presque 8 millions de ses habitants.

Le COVAX, selon la Banque mondiale, pourra acheter à l'avance des vaccins aux fabricants sur la base de la demande globale des pays, grâce aux financements apportés par la Banque mondiale et par les autres banques multilatérales de développement. Les pays en développement participants auront ainsi plus de visibilité sur les vaccins et les quantités disponibles ainsi que sur les délais de livraison, ce qui leur permettra de s'assurer plus tôt la fourniture de doses et donc d'élaborer et mettre en œuvre des plans de vaccination plus efficaces.

«Ce mécanisme de financement



Arrivée de doses de vaccin à Lomé

important, rendu possible par la collaboration de la Banque mondiale et de Gavi autour du dispositif de partage des coûts de l'AMC, arrive à point nommé pour permettre au COVAX de libérer des doses supplémentaires pour les pays à revenu faible ou intermédiaire, explique le **Dr Seth Berkley, directeur exécutif de Gavi-l'Alliance du Vaccin**. Notre but est de maîtriser la pandémie de COVID-19, et les financements de

les fabricants de vaccins et celle de la Banque mondiale de fournir des financements prévisibles aux pays pour l'achat et la distribution des doses, mais aussi pour investir dans leurs systèmes de santé en général. Le nouveau mécanisme réduira les risques et incertitudes qui pèsent sur la demande et les capacités de financement des pays, affirme la Banque. «L'accès aux vaccins reste le principal obstacle à surmonter par les pays en développement



la Banque mondiale nous permettront de nous en rapprocher à l'heure où nous nous employons à dépasser nos objectifs initiaux et à aider les pays à protéger une partie plus importante de leur population».

Ce mécanisme évolutif combine la capacité du COVAX de négocier des accords d'achat anticipé avec

pour protéger leurs habitants contre les effets sanitaires, sociaux et économiques de la pandémie de COVID-19, déclare le **président du Groupe de la Banque mondiale, David Malpass**. Ce mécanisme assurera de nouveaux approvisionnements et permettra aux pays d'accélérer les achats de vaccins. Il assurera également la transparence sur la disponibilité, les prix et les délais de livraison des vaccins. Ce sont des informations cruciales pour la mise en œuvre des plans de vaccination nationaux».

Les pays qui disposent de projets de vaccination approuvés par la Banque mondiale et qui confirment l'achat de doses supplémentaires dans le cadre du COVAX conviendront avec le mécanisme du nombre de doses pour chaque vaccin concerné, ainsi que des délais de livraison. Après avoir reçu une demande d'un pays, la Banque mondiale adressera une confirmation de paiement au COVAX, qui pourra alors acheter à l'avance un grand nombre de doses de vaccins à des prix compétitifs.

Dans le cadre du dispositif de partage des coûts pour les pays participant à l'AMC (92 pays à revenu faible ou intermédiaire), le COVAX prévoit de mettre à disposition jusqu'à 430 millions de doses supplémentaires entre la fin de 2021 et la mi-2022, soit suffisamment de doses pour vacciner 250 millions de personnes. Plusieurs offres seront publiées pour permettre aux pays d'acheter les vaccins de leur choix et de signer un contrat à cet effet, assure la Banque mondiale.

A Lomé / Au bout de 3 jours de réflexion sur les finances publiques

Un partenariat CESAG-CADERT pour impulser les réformes du budget-programme

Au moment où des efforts sont faits pour donner un nouveau souffle aux réformes des finances publiques - durement affectées par la pandémie de la Covid19 - au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), il apparaît judicieux de saluer un partenariat né à Lomé, vendredi 30 juillet 2021, entre le Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG) et le Centre d'analyse et de renforcement des capacités du Togo (CADERT), un centre dont l'objectif général est de renforcer l'analyse et la gestion des politiques économiques ainsi que les programmes de développement au Togo. "Ce partenariat stratégique conclu entre les deux structures, le CESAG et le CADERT, enclenche du coup une coopération en vue de développer et d'exécuter des actions de formation et de renforcement de capacités au bénéfice des acteurs du développement", a déclaré à l'occasion Kofi Agbenoxevi Paniah, secrétaire général du ministère de l'Economie et des finances.

Pour l'officiel togolais, qui clôturait ainsi ce vendredi 30 juillet trois jours

de table ronde sur "l'efficacité de la politique publique à l'aune de la réforme du budget programme et la pandémie de Covid-19: quels leviers pour la relance économique?", l'intérêt de ce partenariat réside en ce qu'il offre le cadre pour capitaliser l'expérience et le savoir-faire des deux Centres pour mieux générer et transmettre les connaissances nécessaires pour accompagner la réforme du budget programme au Togo et dans la sous-région. Mais aussi pour anticiper et répondre aux besoins en capacité pour la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans les pays de l'Union - Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

Depuis 2009, en effet, les pays membres de l'Union, dont le Togo, se sont inscrits dans une dynamique de modernisation des finances publiques, afin de consolider la culture du résultat et améliorer l'efficacité des politiques publiques. Ils ont ainsi initié le basculement du budget des moyens vers le budget programme, à travers des directives communautaires pro-

mulguées en 2009 afin d'accroître la transparence, l'efficacité des choix budgétaires et le contrôle citoyen du budget.

Le Togo a de ce fait engagé des réformes courageuses en termes d'assainissement des finances publiques qui ont conduit à une amélioration du climat des affaires. Le pays a donc consenti des efforts significatifs à la consolidation de la réforme du budget-programme tel qu'en témoigne l'adoption de la loi n°2014-009 du 11 juin 2014 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques et de la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois des finances, indique le ministère de l'Economie et des finances. Le budget-programme y est donc vu à la fois comme un instrument de planification, de programmation et de gestion budgétaire ; mais aussi et surtout comme un important outil d'accompagnement du Plan national de développement (PND) et de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025. La politique budgétaire de cette année 2021 est la preuve suffisante de cette volonté du gouvernement par la mise

en œuvre du budget programme, contrairement aux années antérieures où c'était le budget de moyens, pointe le ministère de l'Economie.

Mais la pandémie du coronavirus à Covid-19 est passé par-là. Chamboulant tous les programmes établis, poussant certains Etats à l'"improvisation budgétaire". Dans la satisfaction urgente de ses besoins. Ce qui explique la tenue, les 28, 29 et 30 juillet 2021 à Lomé, d'une table ronde de décideurs, de professionnels du budget ainsi que des chercheurs afin de réfléchir sur "l'efficacité de la politique publique à l'aune de la réforme du budget programme et la pandémie de Covid-19 : quels leviers pour la relance économique?".

A Lomé, il s'est agi, dans la perspective de la relance économique post-Covid-19, "de faire l'état des lieux des effets positifs et négatifs de la pandémie sur la mise en œuvre de la réforme du budget programme et l'efficacité des politiques afin d'identifier les leviers dont disposent les Etats pour relancer leur économie. Il est question, de sonder les points de raccordement entre la projection dans le

temps que promeut le budget programme et la rationalité court-termiste et adaptative qu'impose la crise de la Covid-19 dans la perspective des politiques publiques", a précisé M. Paniah à l'ouverture des travaux mercredi.

Depuis le début de cette pandémie, affirme l'officiel togolais, les autorités des Etats membres de l'Uemoa ont pris des mesures urgentes pour limiter l'expansion de la maladie, protéger les populations et permettre une relance rapide des économies. Ces actions d'urgences ont eu des conséquences sur les économies, puisqu'elles ont imposé des réaffectations de ressources tout en appelant à des choix idoines dans le pilotage des politiques publiques. "C'est ainsi que la pandémie suscite un certain pessimisme sur les perspectives économiques de nombreux pays africains", aux dires de M. Paniah.

La rencontre de Lomé a été organisée par le Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG) et le CLEAR (Center for Learning on Evaluation and Results).

FOOTBALL/

La FIFA lance une campagne pour promouvoir la santé mentale

La FIFA a lancé #ReachOut, une campagne visant à sensibiliser aux symptômes des troubles mentaux, à encourager les gens à demander de l'aide lorsqu'ils en ont besoin et à agir au quotidien pour améliorer la santé mentale de chacun. Soutenue par d'illustres footballeurs - anciens comme actuels - la FIFA entend souligner l'importance d'une meilleure sensibilisation aux questions de santé mentale.

Hervé A.

À l'occasion du lancement, Gianni Infantino, Président de la FIFA, a déclaré : " Cette campagne est très importante pour sensibiliser aux troubles de santé mentale et encourager des conversations qui peuvent permettre de sauver des vies. À travers la Vision 2020-2023 de la FIFA, nous nous engageons à mettre le football au service de la société, et je remercie les joueuses et joueurs impliqués ainsi que Mme Enke, qui ont tous apporté leur pierre à l'édifice de cette initiative remarquable. La dépression et l'anxiété touchent sans cesse plus de personnes dans le monde, et les jeunes sont particulièrement vulnérables. Le fait d'en parler à sa famille, à ses amis ou à un professionnel de la santé peut être vital. La FIFA est fière de lancer cette campagne, pour encourager les gens à demander de l'aide - #ReachOut."

La campagne fait intervenir plusieurs FIFA Legends, dont Aline, Vero Boquete, Cafu, Laura Georges, Luis García,

Shabani Nonda, Patrizia Panico, Fara Williams et Walter Zenga. FIFA.com s'est également entretenu avec l'ancien attaquant de l'équipe britannique olympique et des Bolton Wanderers, Marvin Sordell, ainsi qu'avec Sonny Pike, considéré en son temps comme la future star du football anglais à 14 ans, à propos de leur expérience de la dépression. Teresa Enke a pour sa part évoqué la douleur liée au suicide d'un être cher ainsi que son travail au sein de la Fondation Robert Enke.

La dépression touche plus de 260 millions de personnes dans le monde, tandis que près de la moitié des troubles de santé mentale se déclarent avant l'âge de 14 ans. Le suicide est la quatrième cause de décès chez les 15-29 ans. En ce qui concerne les footballeurs actifs, 23% ont signalé des troubles du sommeil, tandis que 9% disent souffrir de dépression et 7% d'anxiété. Chez les anciens joueurs, ces chiffres augmentent : 28% ont du mal à trouver le sommeil et la dépression et l'anxiété touchent respectivement 13% et 11% d'en-



tre eux (source : FIFPRO).

Le télétravail, le chômage, la fermeture des écoles et l'isolement social ont affecté des millions de personnes dans le monde entier pendant la pandémie de Covid-19. En conséquence, la situation des personnes souffrant de troubles mentaux, qui ont eu beaucoup plus de mal à avoir accès aux traitements, a été plus difficile que jamais.

"Alors que la pandémie de Covid-19 se poursuit, il faut absolument prendre soin de notre santé mentale et physique", a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS. "Notre organisation se réjouit de soutenir la campagne #ReachOut, menée par la FIFA, pour encourager les gens à parler de leur santé mentale."

La campagne de sensibilisation vidéo met en scène des FIFA Legends, des joueuses et joueurs actuels ainsi que des invités prestigieux, qui ont apporté leur soutien à cette initiative et parfois même partagé leur propre expérience. La campagne est diffusée sur les plateformes numériques de la FIFA, tandis que des outils multimédias sont à disposition des 211 associations membres de la FIFA et des agences de presse pour faciliter sa diffusion en Europe et au-delà.

CAN 2021

Le Sénégal fait forcément partie des favoris

Les sélections de la zone ouest A qualifiées à la Coupe d'Afrique des nations peuvent avoir des objectifs différents de celui du Sénégal qui fera partie des "favoris logiques" à la prochaine édition de cette compétition prévue en janvier prochain au Cameroun, estime le sélectionneur du Cap Vert, Bubista dans un entretien avec l'APS.

"Le Sénégal, par la qualité de son effectif, son passé récent de finaliste de la CAN et sa première place au classement FIFA ne peut être que favori de la prochaine édition de la CAN", a commenté le technicien capverdien, interrogé sur le prochain tirage au sort de la CAN programmé le 17 août prochain à Yaoundé. "Oui, la zone ouest A n'est pas loin du sacre et c'est tout naturellement qu'on pense au Sénégal contre lequel j'ai joué en juin dernier", a-t-il dit en allusion au match perdu 0-2 à Thiès.

Il soutient que les Lions ont permis

aux Requins Bleus de se jauger contre une très grande sélection, affirmant que c'est le meilleur moyen de progresser. "Nous avons battu (2-1) quelques jours avant l'équipe U23 du Brésil et nous avons eu après l'honneur de croiser une grande nation (le Sénégal) et c'est dans cette solidarité que nos sélections peuvent progresser ensemble", a-t-il estimé. Il signale que lors de la fenêtre de juin, la sélection capverdienne a intégré sept nouveaux joueurs.

Le Cap-Vert, revenu à la CAN après ses deux premières participations en 2013 et en 2015, sera au Cameroun avec pour ambition de se qualifier au second tour de la CAN 2021 programmée en janvier prochain, selon son sélectionneur.

"Nous ferons partie des petits poucets, mais nous ne craignons personne lors d'un match à élimination directe. Nous allons bien travailler et nous battre pour mériter notre place", a indi-



qué l'ancien défenseur des Requins Bleus, vainqueur du tournoi Amilcar Cabral en 2000.

Bubista estime que les sélections en Afrique et dans le monde ne sont plus très loin les unes des autres. "Nous avons besoin de beaucoup travailler et nos internationaux qui évoluent à l'Etranger savent que la sélection offre une belle exposition et peut booster leur car-

rière internationale", a noté l'ancien défenseur.

En plus du Cap Vert et du Sénégal, six autres sélections de la zone ouest A ont validé leur place à la prochaine Coupe d'Afrique des nations. Il s'agit de la Gambie (première fois), de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Mali, de la Mauritanie et de la Sierra Leone.

JEUX OLYMPIQUES

Simone Biles participera à la finale de poutre

La superstar de la gymnastique Simone Biles, qui a renoncé à quatre finales aux Jeux Olympiques de Tokyo en raison de perte de repères dans l'espace, participera à celle de la poutre mardi, a annoncé la Fédération américaine de gymnastique lundi.

La superstar de la gymnastique Simone Biles, qui a renoncé à quatre finales aux Jeux Olympiques de Tokyo, participera à celle de la poutre mardi 3 août, selon USA Gymnastics.

"Nous sommes très heureux de confirmer que vous verrez deux gymnastes américaines en finale de la poutre demain - Suni Lee ET Simone Biles !! Hâte de vous suivre toutes les deux!", a écrit USA Gymnastics sur son compte Twitter.

Biles apparaissait sur la liste des engagées publiée peu avant.

La quadruple championne olympique

en 2016 et 19 fois championne du monde avait surpris en quittant la finale du concours général par équipes après un seul saut mardi. Elle avait ensuite déclaré forfait pour la finale du concours général individuel, puis pour celles du saut, des barres asymétriques et du sol.

À 24 ans, pour ses deuxième JO, elle est en proie à une baisse de confiance en elle, parasitée par la pression et un problème de "perte de figure", ou perte de repères dans l'espace, qui met en danger physique cette gymnaste aux acrobaties d'exception.

La finale de la poutre est la dernière au programme de la gymnastique artistique féminine. C'est donc la dernière chance de revoir la championne américaine sur les agrès tokyoïtes.

Il y a trois jours, elle y avait posté une vidéo la montrant chutant lors de sorties aux barres asymétriques et expliquant en quoi consistait le phénomène



de "twisties" qui lui fait perdre sa faculté à se repérer dans l'espace et peut conduire à un accident.

Après avoir eu un problème au saut en finale du concours général par équipes, ce qui l'avait conduit à abandonner

en cours de compétition, elle avait expliqué avec une grande franchise devoir "faire face à ses démons" et préserver sa santé mentale après avoir subi une grosse pression de réussite ces dernières semaines.

BREVES

Les larmes Marie-Josée Ta Lou

L'Ivoirienne Marie-Josée Ta Lou en larmes, samedi 31 juillet, après sa quatrième place à la finale du 100 m des Jeux Olympiques de Tokyo. Le podium est entièrement jamaïcain avec Elaine Thompson-Herah en tête (or), qui signe au passage un nouveau record olympique et la deuxième meilleure performance mondiale de tous les temps. Elle est suivie de Shelly-Ann Fraser-Pryce (argent) et Shericka Jackson (bronze).

Elle pensait avoir rendez-vous avec l'histoire. Marie-Josée Ta Lou restera au pied du podium pour le 100 mètres, la position la plus frustrante en athlétisme. Sur la piste du Stade Olympique, elle finit avec un temps de 10"91 après un départ poussif. Très suivie sur les réseaux sociaux, elle s'est excusée sur Twitter... mais vite réconfortée par ses supporters.

Récompensée par six médailles d'or aux championnats d'Afrique et aux Jeux Africains, trois médailles d'argent aux championnats du monde, Marie-Josée Ta Lou garde surtout le souvenir de son espoir envolé aux Jeux de Rio en 2016. Elle avait également fini quatrième sur les 100 et 200 mètres. Arrivée avec le même chrono que la Jamaïcaine Shelly-Ann Fraser-Pryce au 100 mètres, à 10"86, elle terminait finalement à la quatrième place pour quelques millièmes de seconde déterminés par photo finish. "Je veux oublier Rio" avait-elle dit lors d'un entretien avec Tokyo 2020 en mai 2020.

Celle qui rêvait devenir cette année la première sprinteuse ivoirienne à remporter une médaille olympique peut repartir néanmoins avec une fierté : celle d'avoir égalé le record d'Afrique au 100 mètres de sa compatriote Murielle Ahouré, à 10"78.

Raven Saunders a enfreint la Charte olympique

L'athlète américaine Raven Saunders, médaillée d'argent au lancer du poids dimanche 1er août, a enfreint la Charte olympique. Elle a profité de la séance de remise des médailles pour exprimer une opinion, sur le podium, démarche interdite par l'article 50 du règlement olympique. Très investie dans la cause LGBT et dans la défense des droits civiques, l'Américaine a formé un X avec ses deux bras, après avoir reçu sa médaille d'argent.

"Mon message est de continuer à combattre, à pousser et à trouver de la valeur dans qui vous êtes, dans tout ce que vous faites, avait-elle expliqué en conférence de presse avant la cérémonie du podium. C'est important pour moi de ramener cette médaille d'argent, car je représente tant de gens différents, je sais qu'il y a beaucoup de gens qui me regardent, qui m'envoient des messages et qui ont prié pour moi".

Avant les Jeux de Tokyo, le CIO avait annoncé sa décision d'assouplir la règle 50 de la Charte olympique sur la liberté d'expression aux Jeux. Après avoir consulté plus de 3 600 athlètes dans le monde entier, l'instance avait décidé d'autoriser l'expression d'une opinion, politique religieuse ou raciale, dans le cadre des Jeux mais pas sur le podium. Les athlètes peuvent désormais le faire sur les réseaux sociaux ou dans les médias.

Avec ce geste, Raven Saunders a donc clairement enfreint le règlement. Sera-t-elle sanctionnée ? Interrogé lundi en conférence de presse, le porte-parole du CIO, Marks Adams, a expliqué que la décision serait prise après discussion avec World Athletics et avec le comité olympique et paralympique américain (USOPC).

Le Bayern doute pour Corentin Tolisso

Le club bavarois hésite sur son positionnement au sujet du milieu de terrain français Corentin Tolisso (26 ans). "Tout le monde connaît la situation contractuelle. Je n'ai pas besoin de dire quoi que ce soit de nouveau", expliquait samedi Julian Nagelsmann à son sujet.

Sous contrat jusqu'en juin 2022, le champion du monde 2018, qui n'est pas spécialement l'objet de discussions pour une prolongation, est un candidat crédible au départ. L'ancien Lyonnais permettrait à l'écurie allemande de récupérer un joli chèque. D'autant que malgré quelques pépins physiques et un temps de jeu en dents de scie, il conserve toujours la cote auprès de clubs comme la Juventus ou West Ham, assure le média allemand.

Seulement, numériquement, le Bayern ne peut pas trop se permettre de perdre un élément au milieu. Derrière Joshua Kimmich et Leon Goretzka, le Tricolore est la seule option alternative d'expérience, l'Espagnol Marc Roca, qui n'a d'ailleurs jamais franchement fait ses preuves, étant blessé pour plusieurs semaines.

En cas de départ, les Allemands devraient donc passer à l'action pour le remplacer. Et trouver mieux, sur un marché atone, sans se ruiner, est loin d'être évident pour le directeur sportif Hasan Salihamidzic et ses équipes. Les données de l'équation sont posées. Reste à savoir, enfin, ce que pense Corentin Tolisso, qui se remet de la Covid-19, de tout cela...



ENTREZ DANS LE FUTUR

5G



XIAOMI
MI 10 LITE 5G

60 Go

Valable 30jrs

+

KIT
Offert

=

144500

FCFA

~~299 000 F~~

Bonus 60Go compatible sur 5G, 4G et 3G.
Offre valable jusqu'au 31 août 2021

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg



Enfant en conflit avec la loi

La BNCE œuvre pour une justice juvénile réparatrice

Etonam Sossou

Après le lancement officiel en juin 2021 des guides, posters et des vidéos visant à sensibiliser et à faire connaître aux enfants, parents et à la communauté ce qu'est la justice juvénile ainsi que leur rôle et responsabilité, le Bureau National Catholique de l'enfance du Togo (BNCE Togo), avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD) engagé des réflexions avec les acteurs. Ce cadre d'échanges va renforcer les capacités des acteurs et institutions qui oeuvrent pour la protection des enfants en conflit avec la loi.

Avec pour thème: "la synergie d'actions permanente pour une mise en

oeuvre efficace des critères de justice juvénile réparatrice", l'initiative, entamée le 27 juillet, est une composante du programme "enfance sans barreaux" et a pour objectifs d'échanger sur les thématiques qui peuvent contribuer à ce que, l'enfant une fois dans un lieu de détention soit jugé selon son âge. Elle vise également à amener l'ensemble de ces acteurs à travailler en synergie et en complémentarité en faveur des enfants pour que la privation de liberté soit le dernier recours pour un enfant qui se retrouve en conflit avec la loi. Aussi, les participants devront-ils analyser et trouver des solutions pratiques aux défis relatifs à la formation professionnelle et à la réinsertion des enfants en conflit avec la loi. "un enfant lorsqu'il

commet une erreur a besoin d'une deuxième chance parce que c'est un enfant et non un adulte. On doit faire en sorte qu'on le ramène dans l'ordre social pour qu'il devienne un acteur prêt à contribuer et à participer au développement de demain" a précisé M Mama-Raouf Tchagnao, Directeur de l'accès au droit et à la justice au ministère de la justice et de la législation.

Des dispositions sont entrain d'être prises pour une meilleure mise en œuvre de la stratégie nationale de justice juvénile. Et à la fin de l'atelier une plateforme électronique sera mise en place où le maximum d'informations sur les enfants en contact avec la loi seront disponibles.

DECLARATION DE LONDRES SUR L'EDUCATION

Le Togo a de l'avance

Late Pater

C'est ce qui se dégage en comparant l'engagement minimum pris par les 19 chefs d'État et de gouvernement et le budget actuel que consacre le Togo. Les 28 et 29 juillet 2021 à Londres au Royaume-Uni, les parties prenantes du Global Partnership for Education (GPE) se sont réunies pour faire le bilan des progrès réalisés dans le secteur de l'éducation et mobiliser les fonds nécessaires pour une éducation de qualité surtout dans le préscolaire. Sur les cinq milliards de dollars prévus pour les cinq prochaines années, quatre milliards ont été mobilisés. Ce qui va permettre au Global Partnership for Education de

financer intégralement son Plan stratégique qui consiste notamment à accompagner 175 millions d'enfants dans leur cursus scolaire et aider à scolariser 88 millions supplémentaires d'ici à 2025.

Le sommet a été sanctionné par une déclaration dite Déclaration de Londres. En plus des 4 milliards de dollars US promis par les donateurs, en faveur du financement de l'éducation, 19 chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à consacrer au moins 20% de leurs budgets nationaux à l'éducation. Le Togo, lui, a déjà consacré 25,1% de son budget à l'éducation, pour l'exercice 2021.

A noter que, au cours des cinq prochaines années, les pays ayant

approuvé cette déclaration se sont engagés à consacrer 196 milliards de dollars américains au financement de l'éducation. Ces engagements constituent un rempart essentiel contre les pertes d'apprentissage résultant de l'impact économique de la COVID-19. Deux nouveaux partenariats public-privé majeurs ont également été lancés par des partenaires économiques, afin que l'expertise en marketing social favorise la scolarisation des filles et que le renforcement des systèmes de données permette l'amélioration des résultats de l'éducation. Ces engagements en nature représentent plus de 6 millions de dollars.

Fonds PISCCA 2021 au Togo

La liste des 6 projets lauréats

Late Pater

Au terme des auditions des dix porteurs de projets finalistes, le jury a sélectionné six (6) projets qui contribuent au développement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes au Togo. Ainsi, à l'issue de la troisième phase de l'appel à projets PISCCA, les six projets lauréats de l'appel à projets sont les suivants : **1. ASSILASSIME SOLIDARITE** : améliorer l'accès des producteurs aux pratiques agro écologiques dans la préfecture d'Amou dans un contexte de changement climatique (région des Plateaux) ; **2. ENERGY GENERATION** : Wényonu (projet multi-région) ; **3. ENPRO** : Projet entrepreneurial de valorisation des plastiques en tables-bancs écologiques à destination des écoles de Lomé (région Maritime) ; **4.**

GIRCAFEM : promotion des foyers améliorés économes à charbon de bois et de thés bio pour l'autonomisation socioéconomique des femmes et des jeunes (région Maritime) ; **5. Organisation pour la Promotion de l'Agro écologie Solidaire (OPAS)** : accompagnement des femmes rurales pour un développement socio-économique et environnemental durable dans le canton de Tchitchao (région de la Kara) ; **6. Women Environmental Programme Togo (WEP-TOGO)** : renforcement des capacités des coopératives de femmes de la région Maritime en gestion durable des ressources naturelles et la diversification des sources de revenus (région Maritime). 20 projets avaient été présélectionnés.

Les structures lauréates bénéficieront d'une subvention comprise en-

tre 20 et 40 millions de francs Cfa, ainsi que d'un appui technique pendant toute la durée de mise en œuvre de leur projet.

Le Fonds des projets innovants de la société civile et des coalitions d'acteurs (PISCCA), anciennement connu sous le nom de Fonds social de développement (FSD), est mis en œuvre au Togo depuis 1996 et constitue un outil d'appui à la société civile togolaise porté par l'ambassade de France. Il contribue au renforcement, à la structuration et à la professionnalisation des organisations issues de la société civile togolaise, et permet d'accroître leur expérience en tant qu'acteurs de développement et forces de mobilisation et de propositions. De 1996 à 2020, douze (12) enveloppes de crédits ont été mises en œuvre au Togo pour un total de 9,8 millions d'euros.

Mis en œuvre du projet FSB

Des experts en visite de terrain à Agbodjokpoé

Etonam Sossou

La Ministre du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Myriam Dossou-d'Almeida à la tête d'une délégation composée du Directeur du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Mario Pezzini, ainsi que d'autres experts ayant participé à la Conférence Internationale sur le Développement à la Base, se sont rendus le 31 juillet 2021, à Agbodjokpoé dans la commune Zio 3.

Le village d'Agbodjokpoé a bé-

néficié dans le cadre du Projet de Filets sociaux et services de base (FSB), piloté par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb), des Opérations de Transfert Monétaire et d'ouvrages socio-éducatifs : bâtiment scolaire, blocs de latrines.

La délégation a suivi un sketch réalisé par la communauté d'Agbodjokpoé. Ce sketch retrace la mise en œuvre du processus de Formation en gestion à base (FGB) dans les communautés d'intervention du projet FSB. La scénette décrit brièvement le processus de priorisation des besoins, de sélection, et de réalisa-

tion des ouvrages socio-éducatifs d'Agbodjokpoé.

Pour une population estimée à 650 habitants soit 99 ménages, plus de 89 ménages ont déjà bénéficié des opérations de Transferts monétaires.

L'Anadeb accompagne les Comités de développement à la base (CDB) dans la gestion du développement de leurs communautés, l'appui à la réalisation et à la gestion des infrastructures socio-économiques et communautaires, le renforcement des capacités des acteurs à la base, les filets sociaux..., à travers deux (2) programmes et quatre (4) projets.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°657 de LOTO KADOO du 23 Juillet 2021

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au **658^e** tirage de **LOTO KADOO** sans bonus.

Lors du précédent tirage de **LOTO KADOO**, C'est à **LOME** et à **KPALIME** que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Dans les autres villes du pays, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à **1.000.000F CFA** qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

Ainsi à **LOME**, deux lots de **1.250.000F CFA** et un lot de **1.500.000F CFA**, été recensés sur les points de vente **50322** et **60523**.

A **KPALIME**, ce sont deux lots de **1.500.000F CFA** qui ont été dénombrés auprès des opérateurs **40052** et **40049**.

La remise des lots se fera à **LOME** au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

**AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!**

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°658 de LOTO KADOO du 30 Juillet 2021

Numéro de base

Numéros bonus

61 20 41 57 88 **49 24**

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°213 DE LOTO Sam du 24 juillet 2021

Le tirage **N°214** du LOTO Sam a eu lieu au siège de la LONATO, Samedi 31 Juillet 2021 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, C'est exclusivement à **Lomé** et à **DAPAONG** que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Dans les villes du pays, ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont été enregistrés.

Ainsi à **LOME**, la LONATO a recensé cinq lots de **1.000.000F CFA** et deux gros lots de **1.500.000F CFA**, ont été gagnés sur les points de vente **30131, 30239, 50521, 70334, 70341, 60722**.

A **DAPAONG**, la LONATO a enregistré, deux lots de **1.500.000F CFA** gagnés auprès de opérateur **10123**

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°214 de LOTO SAM du 31 Juillet 2021

Numéro de base

Numéro bonus

83 08 33 24 10 **87**





LA TCE 2021



1- Gagne jusqu'à 500.000 FCFA au grattage!

2- Remporte un séjour à Abidjan et jusqu'à 10.000.000 FCFA au tirage!

3- Rafle jusqu'à 100.000 FCFA avec tes tickets non gagnants, au tirage des lots intermédiaires!

DATE DU TIRAGE : 24 SEPTEMBRE 2021